

Juridiction : TJ Bourgoin-Jallieu

Liste des personnes autorisées à entrer dans le palais (<i>ex : uniquement les personnes convoquées, les journalistes etc...</i>)	<ul style="list-style-type: none">- Les auxiliaires de justice- Les personnes convoquées- Les personnes venant effectuer une démarche (appel, entretien SAUJ ...)- Les personnes accompagnant une personne convoquée qui nécessite une assistance (mineur, personne vulnérable)
Mode d'accès à la juridiction (si changement du mode d'accès habituel)	Mode d'accès habituel
Numéro de la juridiction et horaires d'ouverture du standard :	04-74-28-78-78 Heures d'ouverture du palais
Heure d'ouverture du SAUJ :	Heures d'ouverture du palais : 8h30-12h / 13h30-16h30
Boite mail du SAUJ :	accueil-bourgoin-jallieu@justice.fr
A quelle échéance cette BAL est-elle relevée ?	Au moins quotidiennement.
Boites mails structurelles que la juridiction souhaite éventuellement faire connaître au public (ex : boîte particulière pour tel ou tel service) :	Néant
Autre élément :	Néant